
EXPEDITEUR(S) : Philippe LE CRUGUEL
DESTINATAIRE(S) : Présidents et RAF des Canon Business Center

OBJET : Forfait de déplacement Techniciens

Cette note a pour effet de préciser les conditions de déplacement professionnel des techniciens service client du réseau Canon Business Center.

A compter du 1^{er} Novembre 2010, tout technicien en déplacement, bénéficiera d'une prime de 30 euros bruts par jour de déplacement sous les conditions suivantes :

- deux nuitées hors du domicile imposées,
- une validation de sa hiérarchie,
- que le déplacement soit intra ou inter-filiale.

Ce forfait vient bien entendu en complément d'éventuelles heures supplémentaires et de compensations pour temps de trajet élevé (Note DRH du 05/04/2007 disponible sur l'intranet).

Nous vous remercions de diffuser cette note auprès de vos managers et de vos techniciens du service client.

Cordialement.

Philippe LE CRUGUEL
Responsable des Ressources Humaines

